



Vol sur personne vulnérable

Par **Barnjo**, le **16/06/2018 à 08:58**

Bonjour,rnrnLa sœur de ma voisine qui a 91 ans s'est fait délester de 5.000 € pendant 3 semaines par des aides-ménagères qui ont profité de sa faiblesse. Elle habite le 12ème arrondissement où elle retire l'argent de l'agence à côté de son domicile. Tous les retraits ont été effectués rnDans le 18e et le 19e arrondissements. Les aides-ménagères ont été envoyées par une agence.rnrnLa banque a dit à ma voisine qu'elle ne pouvait rien faire parce que c'est une petite agence et elle n'avait pas d'assurance pour cela. Elle avait déposé plainte auprès du commissariat de police.rnrnEst-ce vrai que la banque n'est pas du tout responsable vu donné que la carte était volée ?rnrnMerci de votre réponse.rnrnBarnjo.

Par **amajuris**, le **16/06/2018 à 10:26**

bonjour,rnje ne pense pas que la banque ait fait ce genre de réponse.rns'il y a eu des retraits dans un DAB à l'aide de la carte bancaire de la dame, c'est que les personnes avaient la carte et le code confidentiel.rnpetite ou grande banque, s'il y a eu utilisation frauduleuse de la carte bancaire après le dépôt de plainte, la banque doit rembourser.rnsalutations